

AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-04-DE  
Reçu le 11/02/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – MULTI-ACCUEIL « LES PETITS MALINS » : MISE A JOUR DU  
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Séance Publique Ordinaire du 5 FEVRIER 2020  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Guérino PIROMALLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO.

QUORUM : 13  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 23

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 30 janvier 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-04-DE  
Reçu le 11/02/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

IV – MULTI-ACCUEIL « LES PETITS MALINS » : MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Mme Arzu-Marie PANIZZI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Suite à la parution de la lettre circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 relative aux conditions d'octroi de la Prestation de Service Unique, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental se sont associés afin de fournir aux gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants un modèle de règlement de fonctionnement mis à jour.

Aussi, il vous est proposé de modifier le règlement de fonctionnement de notre structure d'accueil en tenant compte de ces éléments.

Je vous précise qu'afin de faciliter le travail partenarial, l'utilisation de ces documents revêt un caractère obligatoire dans le département des Alpes Maritimes.

Je vous invite, après en avoir délibéré, à

- Approuver le règlement de fonctionnement mis à jour, joint à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

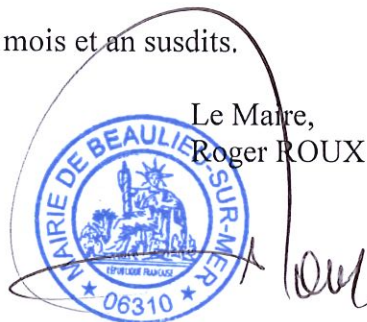
A L'UNANIMITE,

- Approuve le règlement de fonctionnement mis à jour, joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.